

FARGUES DE LANGON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2018

PRESENT(E) S : M. AUGÉY, Maire, M. RONCOLI, BERNARD, Mmes POMMAT, CABANNES, AUGÉY, Adjoints, Mmes BIRAGUE, DUCOS M, DUCOS P, GACHES-PEDUCASSE, M. BLANCHARD, BONNAL, GERARD, LECOURT, MERINO, Conseillers Municipaux

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : Mme LEGLISE, Conseillère Municipale à Mme AUGÉY, Maire-Adjoint ; M. SALA, Conseiller Municipal à M. RONCOLI, Maire-Adjoint.

ABSENTS EXCUSES : Mme XUEREB, M. DUBAQUIER, Conseillers Municipaux.

Monsieur GERARD Bruno est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

Délib. 2018-41 : Modification tableau des effectifs – création de postes.

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 30 mai 2018, Monsieur le Maire propose de promouvoir :

- Madame DELGADO Martine au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe (catégorie C) à compter du 1^{er} mai 2018
- Madame LARQUEY Brigitte au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe (catégorie C) à compter du 1^{er} mai 2018

Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs du personnel communal, ci-dessous indiqué, ainsi qu'il suit :

- Création de 2 postes d'Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} classe (catégorie C) à compter du 1^{er} mai 2018 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de deux postes d'adjoints techniques principaux à temps complet à compter du 1^{er} mai 2018 et ainsi, d'adopter la modification du tableau des effectifs comme suit :

| Cadres d'emplois | Catégories | Effectifs | Durée hebdo. de service |
|-------------------------------|-------------------|------------------|--------------------------------|
| Filière administrative | | | |
| Attaché | A | 1 | 35 heures |
| Rédacteur principal | B | 1 | 35 heures |
| Rédacteur | B | 2 | 35 heures |
| Adjoints administratifs | C | 2 | 35 heures |
| | | | 35 heures |
| Filière technique | | | |
| Technicien territorial | B | 1 | 35 heures |
| Adjoint Technique | C | 3 | 35 heures |
| Principal | C | 3 | 35 heures |
| Adjoint Technique | | | 35 heures |
| Filière médico-sociale | | | |
| ATSEM | C | 1 | 35 heures |

Délib. 2018-42 : Modification contrat pour la réalisation d'un prêt à taux variable – rénovation Mairie de Fargues.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de restructuration du rez-de-chaussée de la mairie de Fargues et notamment sa mise aux normes en accessibilité.

Monsieur le Maire rappelle également aux élus la délibération n° 2018-35 en date du 29 mai 2018 concernant la réalisation du prêt concernant ce projet.

Lors de la rédaction du contrat de prêt, la Caisse d'Epargne a fait une erreur sur le montant du taux du Livret A assorti d'une marge de « 0.50 % l'an » (montant mentionné sur la délibération n° 2018-35 du 29 mai 2018) alors que le montant réel de la marge est de « 0.55 % l'an ».

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la commune de Fargues avec cette nouvelle rectification et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Délib. 2018-43 : Modification Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) 2018.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 2018-02 en date du 29 janvier 2018 concernant la répartition du F.D.A.E.C. 2018. Pour Fargues, la dotation prévue était de 15 005 €.

Or, le Conseil Départemental nous informe que la dotation exacte pour notre commune du F.D.A.E.C. 2018 est de 14 994 € attribué pour l'opération unique énoncée ci-dessous :

- travaux de restructuration du rez-de chaussée de la mairie –
Tranche 2 « Réfection fermetures, ravalement façades, création sanitaire PMR » pour un montant de : 67 825.00 € HT

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide de demander au Conseil Départemental de lui attribuer la subvention du FDAEC 2018 au titre de ces investissements.

Il décide également de réaliser en 2018 les opérations ci-dessus énoncées :

| | |
|---------------------|-------------|
| - FDAEC 2018 | 14 994.00 € |
| - Etat (DETR) : | 23 738.75 € |
| - Autofinancement : | 29 092.25 € |
| Total : | 67 825.00 € |

Délib. 2018-44 : Signature convention du renouvellement de mise à disposition des terrains de football et des vestiaires avec la Commune de Saint-Pierre-de-Mons et l'USF.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 mars 2018 concernant la signature de la convention de mise à disposition des terrains de football et des vestiaires avec la commune de Saint-Pierre-de-Mons et l'USF pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018.

Cette convention est arrivée à son terme et il convient donc de la renouveler à compter du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018, pour une compensation financière de 1 000.00 € afin de participer aux frais d'électricité, d'entretien des terrains et des vestiaires.

Le Conseil Municipal décide de signer le renouvellement de la convention avec la commune de Saint-Pierre-de Mons et l'Union Sportive Farguaise dans les conditions financières énoncées ci-dessus pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018,

Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions de même objet et de même durée avec la commune de Saint-Pierre-de-Mons pour les renouvellements à venir.

Délib. 2018-45 : Rapport d'activités 2017 - Syndicat Intercommunal d'Assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale adressent à leurs membres, chaque année, un rapport retraçant l'activité de leur établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Le rapport d'activités 2017 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement a été transmis à ce titre à la commune de Fargues.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2017 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement.

Ce rapport est tenu à la disposition de la population.

QUESTIONS DIVERSES

- **Compte-rendu du Conseil d'Ecole :** Madame POMMAT, Maire-Adjoint fait le compte-rendu aux élus de la réunion du Conseil d'Ecole du 2 juillet dernier. Les effectifs pour la rentrée scolaire 2018/2019 s'élèvent à 188 enfants à ce jour, répartis de la façon suivante :
 - 24 en petite section
 - 27 en moyenne section
 - 24 en grande section
 - 23 en CP
 - 19 en CE1
 - 26 en CE2
 - 21 en CM1
 - 24 en CM2

Les APC seront reconduits le lundi de 16 heures à 17 heures. Il a été également évoqué, lors de cette réunion, l'incident survenu le vendredi 22 juin matin, lorsque le fermier a traité la vigne jouxtant l'établissement scolaire, par temps de vent. Les enseignantes ont rapidement réagi de façon responsable en confinant les enfants dans les classes afin d'éviter tout problème sanitaire. Monsieur le Maire s'est déplacé ainsi que les services de la Gendarmerie afin de constater les faits. L'IEN et la Médecine Scolaire ont également été mis au courant de la situation. Monsieur Robert RONCOLI, présent à la réunion du Conseil d'Ecole, a informé l'assistance qu'un courrier (en recommandé avec accusé de réception) a été transmis à l'entreprise responsable de ce traitement afin qu'il

nous indique exactement le matériel utilisé pour traiter la vigne. A ce jour, la Mairie est en attente de la réponse du fermier. Monsieur Robert RONCOLI précise également que d'une part, le fermier a déjà été prévenu par la Mairie de la réglementation en vigueur (matériel utilisé) et des jours et heures de présence des enfants dans l'enceinte de l'école afin qu'il prenne ses dispositions pour l'épandage des produits phytopharmaceutiques à proximité de celle-ci et que d'autre part, une haie vive a été plantée entre la vigne et l'établissement scolaire afin de protéger au mieux les enfants et le personnel scolaire. Conscients du danger sanitaire que peut représenter l'épandage de pesticides, les élus restent vigilants et mettent tout en œuvre pour limiter au mieux l'exposition des riverains de la vigne à ces produits.

- **Présentation PLUi** : Monsieur Robert RONCOLI, Maire-Adjoint présente aux élus le projet de plan du futur PLUi établi en conformité avec la réglementation et en tenant compte des contraintes spécifiques à la commune de Fargues, à savoir : le site classé du Sauternais et de Bordeaux ainsi que le caractère forestier de celle-ci. Monsieur le Maire propose de rencontrer la population lors d'une réunion publique avec le technicien de la CdC dès la rentrée de septembre 2018.
- **Compte-rendu du Conseil de CdC du Sud-Gironde** : Monsieur le Maire fait le compte-rendu du Conseil de CdC qui s'est tenu le 25 juin dernier. Au cours de cette séance il a notamment été question de l'acquisition par la CdC de deux terrains sur la zone artisanale de « Coussères » conformément à la Loi NOTRé qui rend le transfert de compétence obligatoire des zones d'activités communales aux EPCI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.